Ministère de l'Intérieur

Certificat Provisoire d'Immatriculation

Numéro d'ordre du certificat
10042765984

Autorise, pendant sa période de validité, la circulation du véhicule sur le territoire national dans l'attente, le cas échéant, du certificat d'immatriculation (Article R.322-3 du code de la route).

(A) Numero d'immatriculation
CB-083-VC

(I)Date du CPI
22/02/2012

(B) Date de 1ère immatriculation
22/02/2012

(H) PERIODE DE VALIDITE du 22/02/2012 au 21/03/2012 INCLUS

attribué à : (C.1) MAIRIE DE GARGES LES GONESSE

219502689
8 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
95140 GARGES LES GONESSE

(D.1) Marque
FORD

(D.2) Type variante version
FAG6DRFB1JC3ESEF

(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
N10FRDCT0076577

(D.3) Dénomination commerciale
TRANSIT

(E) Numéro d'identification du véhicule
WF0XXXTTFXBP18144

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (en kg)
3025

(F.2)) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
3025

(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
5225

(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage (en kg)
1945

(G.1) Poids à vide national
1870

(J) Catégorie du véhicule CE
N1

(J.1) Genre national
CTTE

(J.2) Carrosserie CE
BB

(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
FOURGON

(K) Numéro de réception par type (si disponible)
e1*2007/46*0246*02

(P.1) Cylindrée (en cm3)
2198

(P.2) Puissance nette maximale (en kW)
74

(P.3) Type de carburant
GO

(P.6) Puissance administrative nationale
7

(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)

(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
3

(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en db (A))
81

(U.2) Vitesse moteur (en mn-1)
2625

(V.7) CO2 (en g/km)
194

(V.9) Classe environnementale
715/2007*692/2008EURO5

(X.1) Date de visite technique
22/02/2016

(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
La sous directrice de la circulation et de la sécurité routières

A. Lebrun

Anne Lebrun

(Y1) à (Y6) Taxes

(Y1)	323 €	(Y2)	34 €
(Y3)	0 €	(Y4)	4 €
(Y5)	2.5 €	(Y6)	363.5 €

Le CPI ne permet pas la réimmatriculation du véhicule en France ou à l'étranger
The PRC does not allow re-registration of the vehicle in France or abroad